

prendre la guerre contre leurs vainqueurs. Cette race gauloise, si prompte à la colère et qui, même dans les formalités d'un débat judiciaire, avait toute la furie d'un jour de bataille (1), inspirait encore à ses maîtres une invincible terreur. Ils se rappelaient avec épouvante que les Gaulois d'Italie, soulevés au nombre de quarante mille, s'étaient jetés sur la colonie de Plaisance et avaient à peine laissé deux mille Romains au milieu des flammes et des ruines (2). Aussi, comme nous l'apprend Cicéron, les généraux Romains qui commandèrent avant César, pensèrent-ils toujours qu'il fallait se contenter de repousser ces nations belliqueuses de la Gaule, sans les attaquer jamais. Derrière les Allobroges et les Arvernes, ils apercevaient des tribus ennemies ou infidèles, inconnues et indomptables et ce monde terrible et monstrueux les faisait reculer d'effroi ; après avoir délivré par une victoire la République de ses craintes du moment, ils s'arrêtaient, satisfaits d'avoir conservé à des successeurs plus audacieux le chemin de la Gaule (3). Mais en attendant de plus grandes entreprises, la colonie de Narbonne, entièrement peuplée de Romains, était destinée à observer la Gaule et à faire pénétrer de proche en proche la civilisation et les idées romaines dans ce pays redouté ! Narbonne appartient donc à l'histoire du Dauphiné, au moins autant qu'à celle du Languedoc dont elle fait partie, et voilà pourquoi nous nous occupons ici de son établissement et de sa constitution.

Ce ne fut que trois ans après le triomphe de Fabius Allobrogicus, et sous le consulat de Porcius et de Marcius, qu'un sénatus-consulte ordonna de conduire dans le pays des Volces la colonie de Narbo Martius (4). Tout était militaire dans

(1) Pro Fonteio 34.

(2) Liv. xxxi, 10.

(3) Cic. de prov. Consul. 32 ; Semitam tenebamus.

(4) Vell. Pat. I, 14.